



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020 A 20H

Présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Julien PALIN, Romain BARRAULT, Didier BUTTIEU, Laurence DANTAN, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Alain RICHEL, Sylvie PITOU, Mathieu REDOUIN, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mmes Evelyne GAUTIER, Florence GAUTHIER, Nelly GUILLABEAU Charlotte LOISEAU, M. Joseph D'ORSO.

Madame Laurence DANTAN a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2020 – 93 :

Projet Eolien par la société ZEPHYR

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation d'une étude de faisabilité, par la société Zephyr, de l'installation d'éolienne sur le territoire de la commune.

Délibération n ° 2020 –94 :

Election d'un Maire délégué pour la commune déléguée d'Oucques

Madame Françoise BOISSE a été élue Maire déléguée de la commune déléguée d'Oucques

Délibération n ° 2020 – 95 :

Petites Villes de demain : candidature

L'agence nationale de la cohésion des territoires a lancé un programme qui vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

La commune d'Oucques la Nouvelle a été pré-sélectionnée par la Préfecture.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour déposer sa candidature auprès de la préfecture.

Délibération n ° 2020 – 96 :

Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint technique

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour le service technique à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibération n° 2020 – 97 :

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : commande groupée de fioul

Le conseil municipal adhère au marché de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la commande de fioul pour les bâtiments communaux.

Délibération n° 2020 –98 :

Eclairage du stade : plan de financement

Le conseil municipal valide le plan de financement de l'éclairage du stade d'honneur et la commune bénéficie d'une subvention de la ligue du Football pour 12 900 €, d'une subvention du CSO Football pour 21500 €, le solde de 30 309,92 € est autofinancé par le budget communal.

Délibération n° 2020 – 99 :

Vente de bois par Unisylva : fixation des tarifs

Le conseil municipal a confirmé le prix :

- De 11,50 € le stère de bois (tête de chêne) vendu aux particuliers
- 12 705 € brut la vente aux enchères de chêne.

Délibération n° 2020 – 100 :

Secrétariat de mairie : contrat de maintenance pour la climatisation

Le conseil municipal valide le contrat de maintenance de la société Ménage pour un coût annuel de 560,40 € TTC

Délibération n° 2020 – 101 :

Intranet : choix du prestataire

Le conseil municipal retient l'offre de la société AGORA d'Orléans pour un coût de 3 239 € HT pour la mise en route de l'intranet pour un coût annuel de 1080 € HT la 1^{ère} année puis 925 € HT les années suivantes.

Délibération n° 2020 – 102 :

Cimetière communal : choix du prestataire pour l'espace cavurne

Le conseil municipal retient l'offre de la société Brillard de St Firmin des prés comprenant la pose de 12 cavurnes d'une dimension de 72 x 72 x 45 pouvant contenir jusqu'à 6 urnes.

Délibération n° 2020 – 103 :

Cimetière communal : tarif des cavurnes

Le conseil municipal fixe le tarif des cavurnes (monument + concession) a :

- 650 € pour une durée de 15 ans
- 750 € pour une durée de 30 ans

Délibération n° 2020 – 104 :

Vente du Bâtiment communal rue Edouard Légisse

Le conseil municipal décide de vendre le bâtiment communal cadastré AC 420, situé rue Edouard Légisse, 40 000 € à un particulier afin de développer une activité professionnelle.

Délibération n° 2020 – 105 :

Commission d'appel d'offres : annulation de la délibération du 16 septembre 2020 – n° 74

Le conseil municipal annule la délibération n° 74 du 16/09/2020 en raison d'un doublon.

Délibération n° 2020 – 106 :

Vente de la grange rue des petits canaillous : retrait de la vente

Le conseil municipal, en l'absence d'offre correspondant au prix souhaité, décide de retirer de la vente la grange communale située rue des petits canaillous.

Délibération n° 2020 – 107 :

Convention SPA : renouvellement

Le conseil municipal renouvelle la convention avec la SPA de Morée pour les chats et les chiens en état d'étranger sur la commune.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 6 Janvier 2021

Mairie d'Oucques, le Maire,



Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE
Tél : 02 54 23 11 00 – mairie.de.oucques@wanadoo.fr